

ATELIER RÉGIONAL – COMPTE-RENDU

Poursuivre la réflexion sur la sécurisation foncière (dans toutes ses dimensions) dans la grande irrigation au Sahel en vue d'améliorer les politiques et les pratiques

Bamako, 7 et 8 septembre 2017



INTRODUCTION

Contexte

D'importants programmes de grande irrigation en Afrique de l'Ouest, et dans le Sahel en particulier, sont en cours de mise en œuvre ou en phase de planification en réponse au besoin de développement agricole des pays, de contribution à la sécurité alimentaire nationale, et de réduction de la pauvreté. Il s'agit par exemple de certaines composantes de l'initiative irrigation au Sahel pilotée par le CILSS, avec le concours du COSTEA en appui aux sociétés d'aménagement et de gestion de l'irrigation (SAGI), ou encore de certains volets des plans d'investissement nationaux et régional (PRIA/PNIA) 2^{ème} génération en cours de finalisation pour les pays de la CEDEAO. De nombreux projets de barrages et d'aménagements hydro agricoles sont aussi en cours de réalisation, soutenus par des bailleurs de fonds comme la BAD, la BM, l'AFD, le MCC, la KfW, la BID, etc.

Les exploitants familiaux, dans leur diversité, sont au centre des enjeux associés à ces grands projets : ils font face aux défis de performance agronomique et économique pour produire correctement, assurer leur sécurité alimentaire et dégager des revenus suffisants.

La « sécurisation foncière », et plus largement la sécurisation de ces exploitations familiales agricoles, est un enjeu qui est de plus en plus débattu dans la région, et au Sahel en particulier depuis la Déclaration de Dakar. Ce débat fixe en effet un bon cadre de dialogue permettant d'aborder notamment 4 dimensions interconnectées : politique, économique, juridique, et de gouvernance. Les récentes concertations sur le sujet (S2IP 2015, ROPPA 2016, COSTEA Saint Louis 2017, CTFD/COSTEA/Pôle foncier Paris 2017), ont permis d'aborder certains points clés de réflexion et d'initier des dialogues techniques et politiques à partir des éléments de base suivants :

- Le mot « sécurisation » renvoie à la protection, et traduit les notions de sécurité, confiance en soi, tranquillité et stabilité dans le temps.
- Comment alors offrir cette sécurisation (à la fois foncière et pour la production) aux agriculteurs qui exploitent les terres irriguées qui sont considérées comme « appartenir juridiquement » à l'État ?

En vue de poursuivre cette dynamique de réflexion participative, le programme de la Global Water Initiative (GWI) en Afrique de l'Ouest, mis en œuvre par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), s'est associé au Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et au Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) pour proposer une nouvelle étape dans la concertation à travers un atelier régional. Une nouvelle étape pour continuer à favoriser l'apprentissage multiacteurs et la mise en application des enseignements tirés des expériences de la région, dans le cadre des programmes et projets de grande irrigation en cours et à venir. Une cinquantaine de participants ont fait le déplacement représentant les producteurs, les sociétés d'aménagement et de gestion de l'irrigation, des partenaires techniques et financiers, des personnes ressources de divers profils (voir annexe 2)

Objectifs

L'objectif de cette rencontre était de partager les expériences et acquis récents en matière de « sécurisation foncière », dans toutes ses dimensions, sous forme de synthèse stratégique pour renforcer l'apprentissage et la mise en application par les acteurs de la région des résultats aux niveaux politique et pratique, au Sahel et plus largement en Afrique de l'Ouest.

Résultats attendus

Les résultats principaux visés pouvaient se résumer comme suit :

- Les expériences partagées sur la sécurisation foncière sont utiles aux acteurs de la région, et servent d'enseignements de référence pour accompagner la mise en œuvre des programmes et projets de grande irrigation en cours et à venir.
- À travers la mise en débat de la complexité de la question, à travers ses multiples dimensions, les différentes parties prenantes concernées par ces grands aménagements hydro-agricoles renforcent leurs connaissances pour agir en fonction de leurs objectifs. Entre autres :
 - Les producteurs produisent et vivent mieux, sécurisés sur leurs terres ;
 - Les SAGI mettent en œuvre une gouvernance foncière équitable, pour garantir une bonne performance économique et sociale, et la durabilité des périmètres irrigués ;
 - Les organisations régionales, techniques et politiques, orientent et soutiennent les réformes foncières nécessaires pour sécuriser les producteurs, dans leur diversité, et les États ;
 - Les bailleurs de fonds accompagnent les réflexions régionales et nationales, et appuient des initiatives innovantes sur la sécurisation foncière adaptées aux besoins spécifiques de chaque pays.

Méthodologie suivie

Nous avons souhaité valoriser les 4 dimensions de la sécurisation foncière dans la grande irrigation, telles qu'identifiées lors des récentes concertations sur ce thème. Ces 4 dimensions (politique, juridique, économique, gouvernance) constituent en effet 4 points d'entrée thématiques afin d'initier des débats en plénière à partir d'expériences partagées.

Suite aux séances thématiques, un panel de partenaires a partagé quelques leçons tirées des discussions, et des pistes de réflexion et d'action à initier ou poursuivre dans la région.

L'essentiel du contenu des séances a été capté et rapporté par un comité de rédaction GWI/ROPPA/CILSS pour élaborer le présent rapport technique.

Un questionnaire d'évaluation a permis également en fin de rencontre de sonder l'avis et/ou le positionnement des participants sur quelques aspects clés de la sécurisation foncière (voir annexe 4).

OUVERTURE

La session d'ouverture a été ponctuée par 4 interventions.

Le représentant du ROPPA, M. Ousmane Barke Diallo, de la CNOP-Mali, a insisté sur la nécessité de réussir la sécurisation foncière sur le terrain. Pour lui, les producteurs doivent se sentir sécurisés sur leurs terres pour bien produire, donc il est temps de passer des paroles aux actes, et de mettre en pratique des solutions qui conviennent aux réalités quotidiennes des producteurs.

Le représentant du CILSS, M. Sheikh Khalil Sangaré, de l'Institut du Sahel (INSAH), a souligné l'importance de la continuité du partenariat en place depuis plusieurs années sur la question foncière dans le cadre du projet initiative irrigation au Sahel (S2IP). Il a également rappelé un résultat important de cette initiative sur lequel il est nécessaire de bâtir : la matrice ou grille d'analyse des projets issue de l'étude régionale sur la problématique du foncier irrigué et sa sécurisation. Les 4 dimensions sont alors de bons repères de réflexion et d'action, pour un accès équitable et légitime au foncier irrigué.

Le représentant de GWI, M. Jamie Skinner, Directeur du programme, s'est dit fier de se retrouver après 10 ans de travail avec des partenaires fidèles pour poursuivre cette œuvre collective de réflexion sur le foncier irrigué. C'est un aboutissement pour le programme GWI, qui avait démarré la réflexion sur la sécurisation foncière par l'angle juridique, et qui a pris conscience au fur et à mesure de la complexité de cette question qui va au-delà du juridique. D'où l'importance des 4 dimensions et de l'apprentissage du terrain en général qui se fait de manière perpétuelle pour étoffer les retours d'expériences et enseignements autour de la taille de la parcelle, des facteurs de production, de la redevance, des transactions foncières... en vue de sécuriser la production.

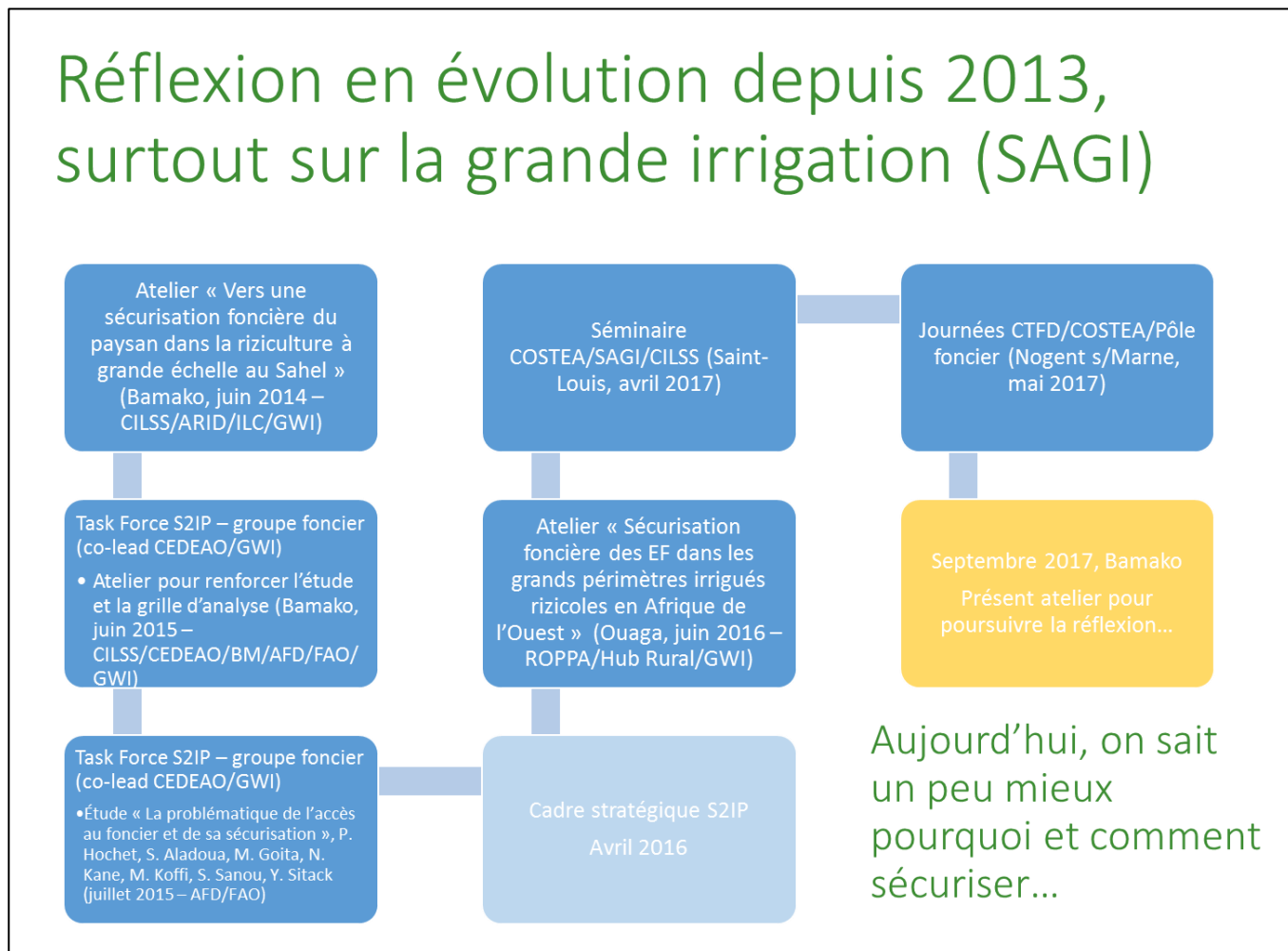
Enfin, Dr Abdoulaye Hamadoun, Secrétaire général du Ministère de l'agriculture, a insisté sur les deux textes de référence au Mali, à savoir la loi d'orientation agricole (LOA) de 2006 et loi sur le foncier agricole (LFA) adoptée récemment en 2017. La réforme foncière découle de la volonté de l'État malien de gérer au mieux les espaces agricoles, gérer au mieux la complexité des conflits fonciers qui sont la cristallisation des enjeux économiques, sociaux et politiques. Les pratiques informelles, économiques et sociales, sont une réalité sur le terrain qui appelle à relever de nouveaux défis aujourd'hui pour réussir la sécurisation foncière et plus largement la sécurisation des exploitations agricoles dans l'irrigation. Il a terminé en rappelant que cet atelier est une opportunité de plus pour continuer à avancer dans la réflexion et la mise en œuvre des enseignements tirés des expériences de la région, pour trouver et appliquer des solutions pour nos zones irriguées. (voir discours en annexe 3)



SESSIONS THÉMATIQUES¹

Présentation introductive

M. Jérôme Koundouno, Coordinateur régional de GWI, a présenté le contexte de l'atelier et rappelé les grandes étapes précédentes de la réflexion régionale sur la sécurisation foncière dans la grande irrigation.



Les participants ont partagé quelques contributions en réaction à cette première communication, concernant notamment :

- Le besoin d'étendre la réflexion et l'apprentissage au-delà du Sahel, à l'Afrique de l'Ouest, notamment pour la question des réformes foncières ;
- Le renforcement nécessaire de la dimension politique lors de l'atelier, pour initier des changements et favoriser l'appropriation de ce qui en ressortira par les décideurs pour passer à l'action. En effet, l'articulation et l'interconnexion des différentes dimensions vont dans ce sens : les politiques doivent suivre l'évolution des débats techniques, la mise à l'agenda politique des questions foncières est nécessaire ;
- La nécessité d'un état des lieux de la grande irrigation au Sahel, pour proposer des améliorations des politiques et pratiques dans la gestion du foncier adaptées aux réalités – la grande irrigation n'est pas

¹ Toutes les communications sont disponibles sur la page <https://www.gwiwestafrica.org/fr/poursuivre-la-reflexion-sur-la-securisation-fonciere-dans-toutes-ses-dimensions-dans-la-grande>

uniforme au niveau de la région, des pays, il y a des points de divergences (dans les politiques de développement de l'irrigation) à prendre en compte ;

- L'absence des collectivités territoriales a cet atelier qui ont pourtant un rôle central dans la gestion du foncier rural, et donc du foncier irrigué.

La dimension politique – Quelles visions et choix stratégiques pour la sécurisation foncière dans la grande irrigation au Sahel ?

Les 3 communications suivantes ont permis d'introduire la dimension politique en présentant la vision d'une organisation régionale, des producteurs, et des gestionnaires de l'irrigation à l'échelle d'un pays (le Niger) :

1. Introduction au PARIIS et prise en compte du foncier pour la planification du développement de l'irrigation – CILSS/COSTEA (M. Marlet, CIRAD)
2. Vision et stratégie des OP pour sécuriser les exploitations familiales dans la grande irrigation – ROPPA (M. Tioro, chargé de programme)
3. Niger, un exemple de politique nationale (en cours de mise en place) pour la sécurisation foncière sur les AHA – ONAHA (M. Kouré, Directeur Général)

Les discussions, sous forme de questions ou de contributions, ont permis ensuite de faire ressortir quelques points clés sur ce thème :

- Beaucoup de précisions ont été demandée sur le PARIIS, avec à la clé quelques éléments de réponse :
 - Existe-t-il une politique du PARIIS afin d'intégrer les initiatives et expériences de la région, une démarche en cours pour valoriser les acquis existants en matière de réflexion et d'action sur la sécurisation foncière ? quelles solutions pour régler le problème de la pression foncière ?
 - L'un des principaux objectifs communs au PARIIS et au COSTEA est d'élaborer des modalités améliorées de gestion foncière et d'accès aux aménagement permettant aux SAGI de mieux planifier la mise en œuvre de projets d'investissement ou de revitalisation dans le domaine de l'irrigation. Cela prend notamment en compte la question de l'attribution des terres et de la sécurisation du foncier, mais aussi d'autres aspects comme l'accès au marché, l'existence de services aux producteurs, ... Des actions seront conduites dans ce but au niveau régional et au niveau national dans 6 pays du Sahel.
 - Quel type d'étude sera réalisé dans le cadre du PARIIS ? est-il prévu des études E&S pour prendre en compte les questions foncières ?
 - Le PARIIS interviendra principalement à deux niveaux. Il mettra en place un dispositif permettant de capitaliser les bonnes pratiques et innovations qui seront portées à la connaissance de toutes les parties prenantes. Il apportera également sur ces bases un appui aux opérateurs et bénéficiaires afin d'accompagner les processus de planification, de conception et de mise en œuvre des projets d'irrigation. Pour ce faire, il mobilisera une expertise internationale de haut niveau et mettra en place des groupes de travail aux niveaux régional et national.
 - Le PARIIS est complexe dans sa mise en œuvre, notamment à l'intérieur d'un même pays (ex le Sénégal avec des zones irriguées très différentes sur un même territoire)
 - Les principaux types d'irrigation seront différenciés dans la mise en œuvre du PARIIS, et des solutions adaptées seront élaborées pour chaque type d'irrigation en fonction des contextes locaux. Le processus bénéficiera également de dispositifs de

coordination aux niveaux régional et national, et de la mise en place de plateformes multi-acteurs sur chaque site d'intervention.

- Pourquoi le PARIIS ne projette pas d'investissements dans la grande irrigation ?
 - L'objectif du PARIIS est de proposer un cadre, un socle qui favorise le développement de l'irrigation au cours des prochaines années. C'est un choix stratégique de ne pas investir dans les infrastructures en grande hydraulique compte tenu de l'importance du coût de tels investissements qui seront réservés à des petits projets d'irrigation communautaires ou privés. En outre, le projet prévoit de nourrir des études de faisabilité par des expériences probantes en vue d'aider les pays à élaborer des portefeuilles projets de grande qualité, notamment dans la grande irrigation, qui seront portés en plaidoyer par le CILSS, ses partenaires et les pays en vue d'accroître le financement des solutions d'irrigation (infrastructures y compris).
- Quelle avancée pour l'atteinte de l'objectif 1 million d'ha d'ici 2020 ? quelle répartition entre les pays ?
 - Il est important de faire la différence entre l'ambition politique déclarée et les capacités d'investissement du PARIIS. Le PARIIS a l'ambition de créer les conditions qui permettent une reprise des investissements qui seront supportés par l'ensemble des partenaires techniques et financiers. À noter également que de nombreux projets sont d'ores et déjà en préparation pour une superficie totale d'environ 300 000 ha.

■ Dans certains pays comme le Niger, le ROPPA et ses OP membres en général gagneraient à élaborer des documents de position pour cadrer leurs discours et plaidoyers, harmoniser les interventions des OP dans les dialogues sur le foncier aux niveaux régional, national et local, afin que les partenaires intègrent leurs propositions (qui ne sont pas toujours formellement connues).

- En général, les OP sont aujourd'hui à la table des discussions et décisions pour défendre des principes, dans l'intérêt des producteurs. Le ROPPA valorise les enseignements des concertations en interne (ex 2016 avec GWI), c'est un chantier ouvert qui porte déjà ses fruits (par ex au Mali).
- Les OP au Mali ont mené une réflexion nationale sur la gestion du foncier rural, c'est un exemple de positionnement formel. Idem au Sénégal.
- Au BF, la CPF a participé dans le processus de réforme foncière.
- Il est vrai cependant que dans certains pays un tel positionnement des OP n'existe pas (par exemple au Niger).

■ Il faut souligner l'importance du cadre régional de politique agricole de la CEDEAO, l'ECOWAP, de l'observatoire régional sur le foncier rural piloté par l'UEMOA, et de l'existence d'un avant-projet de directive régionale sur le foncier rural (qui s'inspire des lignes directrices volontaires FAO et du cadre de l'UA, soumis en septembre 2013 aux ministres de l'agriculture, qui ont demandé de reprendre le dossier au niveau des pays avant de revenir au niveau régional).

- Il est nécessaire en effet de poursuivre le rapprochement entre le PARIIS et les initiatives régionales (CEDEAO, CILSS, UEMOA) et de valoriser tout ce qui a déjà été fait sur le foncier, sa gestion et sa sécurisation.

■ On note une évolution positive de la réflexion sur la sécurisation foncière suite aux différentes concertations, mais il faut valoriser davantage le rôle des collectivités territoriales dans la gestion du foncier rural, notamment dans l'irrigation. Il faut pouvoir les appuyer, les armer, les accompagner pour améliorer les politiques et les pratiques.

- En effet, tous les acteurs sont dans un système commun : OP, techniciens, décideurs politiques, collectivités... Le PARIIS est une opportunité de renforcer la place des collectivités locales dans la réflexion et la mise en œuvre du programme dans les pays.
- Dans les pays, des projets et programmes viennent avec leurs propres visions/approches/manières de faire – ne doit-on pas questionner cette logique et harmoniser les approches sur un même territoire ?
- On a besoin d'une meilleure gestion de l'eau pour renforcer la valorisation de la terre.
- Les institutions ont besoin d'être renforcées sur les questions sensibles du foncier, pour jouer pleinement leur rôle en connaissance de cause.
- Quels sont le rôle et la place du Code rural dans la politique de sécurisation foncière des AHA au Niger ?
 - L'initiative nationale pour la sécurisation foncière des AHA est menée en collaboration avec le Code rural. Dans le nouveau système en cours de mise en place, il est notamment prévu l'intervention des démembrements du Code rural (Cofocom au niveau des communes) dans l'affectation des parcelles irriguées.
- Besoin de clarification sur la démarche d'immatriculation et d'inscription des contrats sur le titre foncier des périmètres au Niger :
 - La loi dit qu'il faut immatriculer, et l'ONAHA est chargé de la mise en œuvre.
 - 2 types de contrats sont possibles sur les périmètres : le bail emphytéotiques pour les anciens propriétaires expropriés, et le contrat d'occupation (10 ans) pour les autres (avec priorité aux usagers expropriés).



La dimension économique – la performance agronomique et économique comme facteur de sécurisation foncière et vice versa ?

Les 2 communications suivantes ont permis d'introduire la dimension économique en présentant une analyse économique croisée sur 3 sites de la région (GWI) et un retour d'expérience d'Alatona (Nyeta Conseils) :

1. Retour d'expérience à Bagré, Sélingué et Anambe – GWI (Frédéric Bazin/Iram, présenté par Jamie Skinner/IIED)
2. Retour d'expérience à Alatona et à l'Office du Niger – Nyeta Conseils (Yacouba Coulibaly, Président)

Les discussions, sous forme de questions ou de contributions, ont permis ensuite de faire ressortir quelques points clés sur ce thème :

- Le périmètre de Koumouna est le pionnier au Mali pour l'établissement de titres de propriété pour les exploitants – il serait intéressant d'en tirer des leçons concernant la performance des exploitations.
- Le projet Alatona, de la même façon, crée une situation difficile sur le terrain par rapport aux exploitants qui n'ont qu'un droit de jouissance – avec notamment la création d'un marché foncier qui n'existait pas avant, et des frustrations...
- Il y a en effet une absence de vision claire au niveau national au Mali, d'approche harmonisée, pour aligner les choix et stratégies des projets et programmes d'irrigation (cf. dimension politique).
 - En effet, il y a beaucoup de contradictions sur le foncier irrigué, notamment au Mali malgré LOA, PFA, LFA... Mais nous avons l'opportunité de changer les choses sur le terrain, de faire évoluer les pratiques, de les améliorer et les harmoniser.
- Aujourd'hui on cherche à renforcer l'intensification (semences, engrais...), mais on a aussi besoin de politiques publiques fortes et bien structurées pour un accompagnement adapté des différentes catégories d'EFA (crédit, équipement, CA, foncier) – cela renvoie à la multiplication des financements de la part du gouvernement, ce qui renvoie donc à la dimension politique (choix stratégiques du gouvernement).
- Ce sont des chiffres de moyenne présentés dans l'analyse GWI, il serait intéressant d'avoir plus de détails sur les données pour comprendre les disparités – voir les études Bagré et Sélingué disponibles en ligne (Anambé à venir).
- Il serait intéressant d'avoir plus de détail sur l'informel (morcellement) et son rôle dans la performance des EFA (cf. dimension gouvernance).
- Dans quelles conditions ces différentes catégories produisent ? Est-ce que les différentes catégories de producteurs ont accès au même appui conseil ? Ce sont des éléments clés pour analyser la performance agronomique et économique des producteurs.
 - Les mesures d'accompagnement (soft), l'écosystème qui entoure le foncier, sont cruciales dans la réflexion sur la sécurisation foncière.
- Pourquoi 5ha comme taille de parcelle à Alatona ? sur quelle base ce chiffre a été fixé ? Qui a décidé du choix du modèle Alatona ?
 - des études économiques ont défini 5ha comme le seuil de viabilité des EF dans la zone ON, la référence est l'étude schéma directeur à l'ON (moins de 2ha on ne peut pas cultiver le riz correctement).
 - dans ce cas, pourquoi ces études ne sont pas utilisées dans d'autres zones irriguées ? quelle reproductibilité pour ce modèle ? quel besoin en soft associé (financements, marché, technologies, etc.) ? (cf. dimension politique)
- Quelle est la base légale pour délivrer un titre foncier sur les AHA au Mali (Alatona) ? Il y a un risque que les exploitants vendent, ce qui est leur droit, ce qui peut entraîner une réaction en chaîne à l'ON.
 - Le cadre juridique du périmètre d'Alatona est particulier, avec un titre à partir du titre de l'ON.
 - Le titre foncier définitif est donné aux PAP au bout de 20 ans, la seule obligation aujourd'hui est de cultiver la parcelle.
- Existe-t-il une évaluation du projet Alatona ?
 - pas d'évaluation jusqu'à présent, donc difficile de dire si ce modèle est une réussite ou non.
- La question du titre foncier de propriété fait toujours débat : n'est-il pas un risque de voir la terre vendue, avec finalement des implications pour la sécurité foncière des producteurs ?

- Une question clé pour améliorer la performance des EFA est comment donner plus d'espaces, des parcelles plus grandes aux EFA ?
- Innovation ou perturbation ? La question mérite d'être posée pour Alatona. On peut voir par exemple le modèle 3PRD dans la vallée du fleuve Sénégal qui marche très bien : taille de la parcelle, modèle de remboursement... car il renforce la viabilité et la rentabilité des EFA.
- Il est nécessaire de mieux comprendre la question des marchés fonciers et la crainte que la délivrance de titres fonciers entraîne des ventes – et voir par exemple comment encadrer et contrôler les transactions à travers des politiques publiques claires sur le sujet (à exploiter par PARIIS/COSTEA ?). Cela renvoie aussi à la question de la flexibilité de la gestion foncière, aux arrangements encadrés (voir dimension gouvernance).

La dimension juridique – Est-ce que les dispositifs et outils juridiques en place permettent de compenser et sécuriser les producteurs correctement et de manière harmonisée sur les PA ?

Les 2 communications suivantes ont permis d'introduire la dimension juridique en présentant des retours d'expériences du Niger et du Mali :

1. Sécurisation foncière des espaces de production et des droits des exploitants : retour d'expérience sur les forces et les faiblesses du cadre juridique au Niger – Saadou Aladoua, Expert foncier
2. État des lieux et défis au lendemain de l'adoption de la LFA – IRPAD (Mamadou Goita, Directeur)

Les discussions, sous forme de questions ou de contributions, ont permis ensuite de faire ressortir quelques points clés sur ce thème :

- Quelle est la relation entre LOA et LFA ?
 - la LOA demande une loi spécifique sur le foncier agricole
- Comment est prise en compte la question de la territorialité dans la LFA ? 5 zones socio foncières ont été identifiées.
- Sur le plan juridique, il y a des références importantes au niveau régional : par exemple la Directive sur le foncier rural toujours en gestation et la directive sur les grandes infrastructures hydrauliques adoptée en juin 2017 par la CEDEAO – il y a là un rôle de veille à assurer par la société civile pour l'application des textes régionaux au niveau des pays.
- Il est intéressant de faire le lien entre les textes sur le foncier agricole et le Code forestier pour des questions de cohérence : notamment le lien entre commissions foncières et commissions de défrichement, liens entre PFA/LFA/CDF et code forestier qui peuvent se recouper.
- Dans quelle mesure le paysan est mieux sécurisé avec un papier sous la nouvelle LFA, comparé à la situation d'arrangements informels existants ?
 - Les outils peuvent mieux sécuriser car ils n'interdisent pas forcément les pratiques actuelles, mais il y a des préalables pour créer une bonne dynamique sociale autour des commissions foncières et des processus de négociations.
 - Si le formel est bien encadré et bien approprié, il n'y a pas que la sécurité juridique, cela permet l'accès à des opportunités de financements/crédits (qui sont des stratégies informelles actuellement) et de résoudre des situations de conflits/problèmes de manière formelle.
 - L'informel est toujours la meilleure solution pour l'exploitant pour répondre à un besoin de court terme, pour gérer au quotidien des difficultés.
- Il est intéressant de noter la particularité des 2 approches présentées.

- Au Niger : on ne s'attaque pas au cadre légal – c'est visiblement une bonne démarche pour réussir des arrangements juridiques avec une lecture relativement extensive (tout ce qui n'est pas interdit est autorisé), et qui peuvent déboucher sur des réformes.
- Au Mali : on s'attaque au cadre légal – c'est plus lourd et plus complexe, avec de lourdes implications d'ordre processuel, institutionnel, politique, etc.
- La purge des droits sur les anciens AHA au Niger n'a pas été faite rigoureusement et de manière formelle (comparé à Kandadji) – ce qui pose des difficultés dans le processus de sécurisation démarré par l'ONAHA.
- Quelles échéances pour les décrets d'application de la LFA, notamment sur les AHA ?
 - Besoin d'une veille et d'un plaidoyer des acteurs impliqués (CNOP, chambres d'agriculture...) pour l'opérationnalisation de la LFA.
- Sur le principe des logements sociaux réalisés depuis 1991, le gouvernement doit aussi investir dans l'accès sécurisé des exploitants à la terre en milieu rural (répartition de la richesse nationale).



La dimension de gouvernance – quels modèles pour sécuriser les producteurs et gérer de manière juste et équitable l'affectation et la désaffectation des parcelles ?

Les 2 communications suivantes ont permis d'introduire la dimension de gouvernance en présentant des retours d'expériences du Sénégal et du Mali :

1. Décentralisation et outils de sécurisation foncière au Sénégal: entre leçons et défis dans la vallée du fleuve Sénégal et l'Anambé – Abdoul Aziz Sow, Docteur en droit, SAED (Seyni Ndao, Directeur Général Adjoint), SODAGRI (Oumar Ly, Conseiller Technique)
2. Sécurisation foncière et informalité: quels défis pour optimiser les règles et adapter les pratiques dans les périmètres irrigués ouest-africains – CIRAD (Amandine Adamczewski)

Les discussions, sous forme de questions ou de contributions, ont permis ensuite de faire ressortir quelques points clés sur ce thème :

- Est-ce qu'on peut mettre en place des règles très contraignantes si les producteurs ne sont pas en mesure de les respecter (situation sociale difficile, pauvreté...) ? – c'est une réflexion clé à mener pour ne pas continuer dans des systèmes qui ne fonctionnent pas correctement.

- Lien entre POAS et schéma directeur d'aménagement du territoire : ils doivent être en cohérence, le POAS s'inscrit dans le schéma d'aménagement – dans tous les cas il faut des règles et un encadrement des pratiques agricoles.

[Par manque de temps, cette session a dû être écourtée]



PANEL : LEÇONS ET PERSPECTIVES

Dans un premier temps, les 5 panélistes ont chacun partagé leur point de vue sur un sujet spécifique, avec ensuite une séance d'échange avec les participants. Puis la session a été clôturée avec une dernière question transversale posée à tous les panélistes. Cette approche a permis de faire ressortir des riches discussions des 2 jours, quelques leçons, pistes de réflexion et d'action à initier ou poursuivre dans la région.

Panelistes

- ROPPA : M. Diop (CNCR/FONGS)
- CILSS : M. Sangaré (INSAH)
- COSTEA : M. Marlet (CIRAD)
- Expert foncier : M. Aladoua (Niger)
- Office du Niger (SAGI) : M. Dembele (ON)



5 questions spécifiques (1 question par panéliste)

A. ROPPA – Comment (mieux) associer les collectivités locales dans les réflexions et décisions concernant la gestion du foncier irrigué dans le cadre des programmes/projets d'aménagement de périmètres irrigués ?

- Les collectivités locales sont au cœur des processus de réflexion, concertation et décision au niveau local.
- Tous les acteurs concernés par les AHA doivent être réunis par la collectivité locale pour une bonne gestion.

- Il est difficile d'ignorer l'informel, donc il faut le considérer dans les concertations et dans les systèmes de gestion pour régler certains problèmes des paysans.
- B. CILSS – De quels moyens dispose le CILSS pour influencer sur la dimension politique et initier des changements de comportement des décideurs nationaux et des PTF, pour favoriser leur appropriation des leçons tirées par les techniciens et inscrire les propositions innovantes sur la sécurisation foncière (4 dimensions) à l'agenda politique ?**
- Le CILSS a un programme régional sur la maîtrise de l'eau, par lequel il contribue auprès de la CEDEAO à l'harmonisation des politiques, notamment la politique de l'eau de l'Afrique de l'Ouest. Dans la mise en œuvre de cette politique, le CILSS pourra également, sur la base de son expérience et celles de ses partenaires, apporter des propositions concrètes pour une plus grande prise en compte de l'aspect foncier. Dans cette collaboration avec la CEDEAO, les apports du CILSS peuvent également concerner l'appui à la mise en œuvre des directives liées au foncier.
 - À travers le projet PARIIS, le CILSS va apporter des appuis importants et systématiques sur le renforcement de la gestion de l'eau et du foncier sur la base de réflexions menées pendant la préparation du projet avec l'appui des partenaires tels que GWI. Ces appuis qui vont concerner les outils, guides et processus, les formations et principes fondamentaux de la gestion de l'eau et du foncier, vont être établis dans une dynamique d'institutionnalisation en lien avec les solutions d'irrigation – de manière à créer une référence pour les structures concernées et règlements à venir.
 - Chaque année, le CILSS organise des rencontres avec les PTF, un conseil des ministres, etc. Les recommandations d'un tel atelier (et des précédents) peuvent être portées au niveau de ces instances. C'est le cas par exemple du cadre stratégique S2IP, qui a été présenté aux ministres, avec notamment son chapitre spécifique sur le foncier irrigué et sa sécurisation.
- C. Expert foncier – Des outils juridiques multiples (TF, baux, contrats plus ou moins précaires...) coexistent dans le même pays et parfois sur les mêmes plaines aménagées induisant un sentiment d'injustice et/ou d'iniquité. Comment légitimer ces outils et assurer aux producteurs en fonction de leurs statuts vis-à-vis du foncier (PAP, NA, EF, Autres) une sécurité foncière harmonisée au niveau du pays ?**
- Les nouveaux outils sont guidés par les préoccupations du moment, sur les anciens AHA au Niger (ex nouveau contrat d'occupation sur 10 ans). Pour les nouveaux AHA, la purge des droits est obligatoire et demande la différenciation des titres/contrats entre les différents détenteurs de droits (compensation juste).
 - Il est nécessaire de prévoir une bonne sensibilisation pour la compréhension et l'appropriation par les producteurs des outils proposés (leur contenu et le pourquoi de ces outils) – besoin de responsabilisation des acteurs, notamment des OP.
 - La question centrale est de savoir si tel ou tel type de titre sécurise l'utilisation de la parcelle (garantie sur un temps plus ou moins long), et comment il est encadré (gouvernance, processus d'attribution et retrait, rôle des acteurs...)
 - La seule question des outils ne peut pas trancher pour relever le défi de sécurisation foncière.
 - La formalisation a des vertus, mais elle ne doit pas être aveugle. Les formalisations ne doivent pas contrevenir aux objectifs de production du périmètre, aux besoins réels des producteurs. Une « bonne pratique informelle » bien connue, bien installée, pourrait être formalisée dans cette perspective – ex pour l'héritage : au Niger, le nouveau contrat d'occupation intègre cette pratique et l'autorise avec des conditions (la famille doit désigner un représentant).
- D. Office du Niger (SAGI) – D'après votre expérience, et connaissant le cas d'Alatona par exemple, comment peut-on régler la polémique autour de la taille minimale pour la viabilité de la parcelle afin de disposer d'une approche nationale harmonisée de compensation et d'affectation des terres dans les plaines aménagées ?**

- Aujourd'hui, la question de la taille de l'EF est omniprésente à l'ON. Au début ce n'était pas le cas.
- La demande en parcelles a augmenté fortement, alors que l'offre stagnait. La taille des EF a alors baissé.
- Alatona propose 5ha (pas d'évaluation encore pour savoir si ce modèle fonctionne), le PADDON/AFD propose 3h (à venir) mais nous ne savons pas encore si cela fonctionne.
- L'ON continue d'attribuer des petites parcelles, mais nous pensons que nous pouvons augmenter la taille. Les 3ha sont un bon seuil pour la viabilité économique, mais cela nécessite des moyens pour éviter de morceler les parcelles.

E. COSTEA – Le besoin d'accompagnement en soft des EFA (financements/crédits, accès au marché, technologies, équipements, etc.), est défini comme parent pauvre des projets/programmes d'irrigation, mais est perçu comme essentiel pour garantir et sécuriser leur production et ainsi sécuriser leur foncier. Comment le PARIIS et le programme du COSTEA pourraient favoriser une prise de conscience pour changer les manières de faire concernant cet aspect essentiel ?

- Le PARIIS et le COSTEA veulent promouvoir des solutions d'irrigation : avec 2 dimensions (propositions de modèles et planification pour adopter ces modèles aux réalités locales) – Sur le foncier irrigué, une relation/cohérence doit être établie entre le local et le national.
- L'implication des acteurs locaux sera incontournable dans la mise en œuvre du PARIIS et les moyens mobilisés pour l'appui, le conseil et la formation pour le renforcement des capacités sont importants.
- Des moyens d'accompagnement (expertise, gestion de connaissances, formations, capitalisation...) sont prévus également : ce sont des opportunités pour susciter des prises de conscience sur des sujets clés tels que l'importance du soft pour l'accompagnement des EFA.
- Le COSTEA (financé par l'AFD) n'a pas directement de visées opérationnelles, mais a pour objectif la génération et le partage de connaissances avec un focus sur la grande irrigation, avec notamment le foncier comme thème de réflexion (en lien avec le comité technique foncier et développement/CTFD de l'AFD, en cours de discussion) – c'est une opportunité à saisir pour renforcer cette prise de conscience.

Séance d'échanges avec les participants, à partir des réponses des panélistes

- Les modes de faire-valoir direct et indirect (pratiques informelles) sont une réalité : on peut se demander alors à quoi servent les règles si elles ne sont pas appliquées et pas suivies de sanctions ? – S'il n'y a pas de sanctions derrière, mieux vaut-il alors les formaliser. Cela dit cela ne doit pas être une règle systématique, car certaines pratiques informelles peuvent nuire au bon fonctionnement d'un périmètre. Il faut donc une transition, une réflexion et des décisions sur ce sujet dans les pays.
- L'augmentation des familles a triplé en quelques décennies, donc la pression foncière s'est accentuée à l'ON et est insoutenable aujourd'hui. Considérer l'agriculture comme un secteur social est dépassé, c'est un secteur économique et commercial. Tous les programmes nationaux pour le riz ne peuvent pas se faire avec des petites parcelles. Les États doivent donc aménager sur leurs propres ressources pour réduire la pression foncière avec un accompagnement qui va avec (par ex au lieu de subventionner les engrais).
- Les élus locaux doivent être renforcés pour pouvoir jouer leur rôle, les PTF doivent comprendre l'importance de soutenir des programmes d'appui dans ce sens pour des résultats sur le long terme (une fois les projets et programmes terminés). Car ils sont au cœur des problèmes de développement local et doivent être outillés.

- Il faut pouvoir déterminer des seuils de taille en fonction des capacités des différents types de producteurs des périmètres.
- Le foncier est et reste sacré dans les pays de la région, donc il garde une dimension sociale forte qu'on ne peut écarter de la réflexion. Comment donc adapter les outils et cadres/systèmes de gestion aux réalités sociales pour corriger certains abus ?
- La coutume est une source de droit, donc les pratiques informelles qui s'imposent comme des faits sociaux acceptés doivent être intégrées dans des cadres de gestion adaptés et flexibles.
- Il faut aussi rappeler et regarder de près la question de la gestion de l'eau sur les terres irriguées, car elle impacte directement la gestion du foncier et sa sécurisation.
- Le portage de cette réflexion sur la sécurisation foncière passe par le plaidoyer et la sensibilisation. Ce sujet fait peur aux politiques car c'est une source de déstabilisation sociale. Il faut donc réussir à passer de la peur à l'adhésion chez les décideurs, à les convaincre.
- Il faut des compétences locales (collectivités, techniciens, populations) pour la gestion du développement local (de l'irrigation, du foncier, de l'eau...), qui soit intégrée au développement plus large du pays.
- Besoin de clarifier le rôle et les prérogatives des institutions concernées par le foncier pour savoir qui décide sur ces questions foncières dans l'irrigation – car les discussions montrent que les changements sont nécessaires, des décisions s'imposent (taille de parcelles, encadrement des pratiques informelles, systèmes de sanctions, etc.).
- Des législations ne sont pas bien mûries pour garantir une bonne mise en œuvre (ex au Niger), donc il faut réfléchir aux types de responsabilités données aux acteurs concernés et comment cela doit être suivi.

Une question transversale et ouverte pour tous les panélistes

Que reprenez-vous (chacun) de l'atelier qui puisse alimenter les politiques publiques et pratiques (programmes/projets terrain) concernant la grande irrigation et la sécurisation foncière des EFA dans la région ?

- On avance dans la réflexion car on ne reste pas au niveau législatif, on arrive à être plus opérationnels, plus pratiques. On gagne en profondeur à chaque nouvelle concertation. On se pose les bonnes questions.
- On pourrait gagner à avancer davantage sur la dimension de gouvernance qui est complexe, et qui mérite un examen détaillé : évaluation des outils, des pratiques, etc.
- Il faut pousser les acteurs à expérimenter des choses nouvelles, proposer des innovations.
- Comment ces réunions vont continuer après la fin de GWI, concrètement ? Nous devons nous en préoccuper car ces concertations sont nécessaires. Le PARIIS et le COSTEA devront jouer ce rôle afin de continuer à mobiliser les expertises et faire avancer la réflexion et la valorisation des bonnes pratiques ! (avec des cas d'école).
- La question foncière est stratégique pour le PARIIS et le COSTEA : il devra servir à développer des mécanismes d'accompagnement des EF, des mécanismes de réflexion sur la gouvernance foncière, etc.
- Le PARIIS est le cadre idéal pour l'animation de dialogues et des expérimentations sur la question de la sécurisation foncière à partir des enseignements tirés du terrain (capitalisation).
- Il faut multiplier les évaluations des politiques et des pratiques de gestion du foncier irrigué pour documenter la réalité du terrain et tirer des enseignements, afin d'améliorer les résultats

agronomiques et socio-économiques. D'une manière générale, il faut renforcer la capitalisation des expériences et le transfert des bonnes pratiques : c'est là le rôle du PARIIS et du COSTEA !

- La décentralisation doit être réelle, et non assimilée à la déconcentration.
- Nos pays n'ont pas de vision politique pour l'irrigation (avec ses risques et atouts, avantages et inconvénients), il est temps de le faire même si cela prend du temps.
- Le système d'administration civile permet la génération de revenus, un modèle pour les systèmes de gestion foncière au niveau des collectivités locales ?
- Il faut mettre en place des alliances entre les acteurs concernés pour aller ensemble vers les décideurs et faire le suivi.

Lors de l'atelier, la projection de l'animation GWI sur la sécurisation foncière des populations affectées par les projets a été proposée en plénière. Elle fait partie d'une série de 3 animations vidéos réalisées par GWI – les deux autres thèmes étant 1) la mise en place de fonds locaux de développement à partir des revenus de l'hydroélectricité, et 2) l'établissement d'accords juste entre l'État et les PAP (contrat social). Ces vidéos peuvent être visualisées et téléchargées sur <https://www.gwiwestafrica.org/fr/videos>

CLÔTURE

M. Jamie Skinner (GWI Afrique de l'Ouest), a rappelé la clôture du projet GWI à la fin du mois de septembre 2017. Il a cependant insisté sur les nouvelles opportunités qui se présentent et se présenteront ces prochains mois et années pour poursuivre ce chantier immense de réflexion sur la sécurisation foncière dans la grande irrigation. Il a mis l'accent sur l'importance des 4 dimensions et de leur interconnexion, dont l'analyse poussée devra amener à des réformes de fond des politiques et des pratiques pour améliorer les performances agronomiques et socio-économiques des producteurs dans leur diversité.

M. Ousmane Barke Diallo (ROPPA), en tant que doyen de l'assemblée, a rappelé toute l'importance de la dimension politique : « sans portage politique, on ne fait rien ». Il a insisté sur la nécessité de prendre des textes qui soient adaptés à nos réalités, et non pas pour faire plaisir aux PTF ou pour répéter ou répliquer une expérience d'ailleurs. Il a aussi mis l'accent sur la dimension de gouvernance et la notion d'informalité : « informalité par rapport à quoi et par rapport à qui ? Nous devons repenser notre gestion des périmètres ». Il souligné à nouveau le fait que ces 4 dimensions sont indissociables et complexes, mais qu'ensemble on peut réussir à mieux comprendre cette complexité et réussir la sécurisation foncière des EFA. Enfin, il a terminé en précisant que l'inquiétude ne veut pas dire désespoir : certes le projet GWI se termine, mais avec toute la matière à disposition et l'engagement de tous, l'avenir est prometteur !



ANNEXES

Annexe 1 : Ordre du jour

Jeudi 7 septembre 2017

08:30	Arrivée des participants
09:00	Ouverture Mots du ROPPA, du CILSS, de GWI et du Ministère de l'agriculture Présentation de l'agenda et des participants
09:30 Session 1	Présentation introductive <ul style="list-style-type: none">Contexte de l'atelier – GWI (Jérôme Koundouno/UICN) Échanges
10:00	Pause et photo de famille
10:30 Session 2	1. Dimension politique – Quelles visions et choix stratégiques pour la sécurisation foncière dans la grande irrigation au Sahel ? <ul style="list-style-type: none">Introduction au PARIIS et prise en compte du foncier pour la planification du développement de l'irrigation – CILSS/COSTEA (Serge Marlet, CIRAD) :Vision et stratégie des OP pour sécuriser les exploitations familiales dans la grande irrigation – ROPPA (André Tioro, chargé de programme)Niger, un exemple de politique nationale (en cours de mise en place) pour la sécurisation foncière sur les AHA – ONAHA (Aliou Kouré, Directeur Général) Discussion
12:30	Déjeuner
14:00 Session 3	2. Dimension économique – la performance agronomique et économique comme facteur de sécurisation foncière et vice versa ? <ul style="list-style-type: none">Retour d'expérience à Bagré, Sélingué et Anambe – GWI (Frédéric Bazin/Iram, présenté par Jamie Skinner)Retour d'expérience à l'Office du Niger et Alatona – Nyeta Conseils (Yacouba Coulibaly, Président) Discussion
16:00	Projection de l'animation GWI sur la sécurisation foncière des populations affectées par les projets
16:30	Pause et fin de la journée <i>Synthèse avec le comité d'organisation : GWI, ROPPA, CILSS</i>

Vendredi 8 septembre 2017

08:30	3. Dimension juridique – Est-ce que les dispositifs et outils juridiques en place permettent de compenser et sécuriser les producteurs correctement et de manière harmonisée sur les PA ?
-------	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation foncière des espaces de production et des droits des exploitants : retour d'expérience sur les forces et les faiblesses du cadre juridique au Niger – Saadou Aladoua, Expert foncier • État des lieux et défis au lendemain de l'adoption de la LFA – IRPAD (Mamadou Goita, Directeur) <p>Discussion</p>
10:30	Pause
11:00 Session 6	<p>4. Dimension de gouvernance – quels modèles pour sécuriser les producteurs et gérer de manière juste et équitable l'affectation et la désaffectation des parcelles ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décentralisation et outils de sécurisation foncière au Sénégal: entre leçons et défis dans la vallée du fleuve Sénégal – Abdoul Aziz Sow/juriste, Seyni Ndao/SAED, Oumar Ly/SODAGRI • Sécurisation foncière et informalité: quels défis pour optimiser les règles et adapter les pratiques dans les périmètres irrigués ouest-africains – CIRAD (Amandine Adamczewski) <p>Discussion</p>
12:30	Déjeuner
14:30 Session 7	Panel (ROPPA, CILSS, SAGI, COSTEA/CIRAD, expert foncier) : leçons tirées des discussions, pistes de réflexion et d'action à initier ou poursuivre dans la région...
16:00	Clôture
16:30	Fin de la journée

Annexe 2 : Liste des participants

N°	Pays	Institution	Prénom/Nom	Contact
1	Bénin	Secrétaire Général CCR/ROPPA	Houansou Noukpo Emile	emile_houansou@gmail.com ; gbenoup@gmail.com
2	Burkina	PFN S2IP (DGADI)	Adolphe Zangré	azangre@hotmail.com
3	Burkina	AMVS (Sourou)	Emmanuel COMPAORE	amvs@fasonet.bf comanu@fasonet.net
4	Gambie	ROPPA	Mahamadou FAYINKEH	mfayinkeh@yahoo.com
5	Mali	Expert foncier / IRPAD	Mamadou Goita	mamadou_goita@yahoo.fr
6	Mali	Assistant Technique ATI (Agence d'Aménagement des Terres et de fourniture d'eau d'Irrigation)	DEMBELE Abdoulaye	adembele54@hotmail.com
7	Mali	ODRS	Mamadou Baba Diallo	mamadoubabadiallo@yahoo.fr
8	Mali	OPIB	MAMADOU TOGOLA	dmaok20029@yahoo.fr ; diarradidier@gmail.com
9	Mali	Personne ressource foncier/MA	Daouda Diarra	daoudadiarradr@yahoo.fr
10	Mali	Faran fasi so	Amadou Waigalo	fedecps@yahoo.fr
11	Mali	CAFFA	Bakary COULIBALY	bakarycoulibaly295@yahoo.fr
12	Mali	CNOP	OUSMANE BARKE DIALLO	ousmanebarke@yahoo.fr cnopmali@yahoo.fr
13	Mali	PNPR Mali	Oumar Diarra	pnprsikasso@yahoo.fr
14	Mali	Manda Sadio KEITA	PSAT/Ambassade CANADA	keita.manda@psat-mali.org
15	Mali	CERCAP	Abdoulaye Sylla	sylla0007@yahoo.fr
16	Mali	CRU/CNU	Nouradine Toure	nouradhine@gmail.com
17	Mali	Nyeta Conseil	Yacouba M Coulibaly	yacclly2003@yahoo.fr
18	Mali	CILSS/INSAH	Sheick Khalil Sangare	khalil.sangare@cilss.int
19	Mali	BAD	Alain Pierre MBONAMPEKA	A.MBONAMPEKA@AFBD.ORG
20	Mali	BAD	Macky Amadou DIOUM	M.DIOUM@AFDB.ORG
21	Mali	PRESA/DC	Amadou Baba MAIGA	abmaiga@presan.org
22	Mali	ON -Mali	SEYDOU DEMBELE	sdembele10@gmail.com
23	Mali	AAT	Mme TALL Djenebou	djenebou.tall@yahoo.fr
24	Mali	Ambassade de Suède	Anna TENGNAS	annatergnas@govse
25	Mali	FAO/IPAR	Lamine Samake	lamine.samake@fao.org
26	Mali	Etudiante	Fatoumata DIAKITE	nachou2@yahoo.fr
27	Mali	Etudiante	Sanata DIAKITE	tenin.ludor@yahoo.fr
28	Mali	ANSSA	Mme Diarra Dioume	dioumecis@yahoo.fr
29	Mauritanie	PFN S2IP	Mohamed Ould Nemine	mohamednemine@yahoo.fr
30	Niger	Expert foncier	Saadou Aladoua	saadou_aladouaconsult@yahoo.fr

31	Niger	ONAHA	Aliou Kouré	akou54@yahoo.fr
32	Niger	PFN S2IP (DGGR)	Saidou BARAOU	m.amadou@yahoo.fr baroudan_babba@yahoo.fr
33	Niger	FUCOPRI	Mme SAA Malam HAROUNA	fucopri@yahoo.fr ayoubahy@yahoo.fr
34	Niger	CGF/ONAHA	Abdoulaye Amadou	aamadouide@yahoo.fr
35	Niger	CT/DG ONAHA	Adamou EKOYE	a.ekoye@yahoo.fr
36	Niger	plateforme Niamey, ROPPA	Boukari KOIRANGA	fucopri@yahoo.fr
37	Régional	Office Riz Ségou	Salif SANGARE	sogolombasalifo@yahoo.fr
38	Régional	ROPPA (Burkina)	André Tioro	atioro@yahoo.fr
39	Régional	COSTEA (Burkina)	Serge Marlet	serge.marlet@cirad.fr
40	Régional	Ipar (Sénégal)	Cheikh Oumar Ba	coba@refer.sn
41	Régional	CEDEAO/CCRE (Burkina)	Mahamane Toure	mdtoure@yahoo.fr
42	Régional	CIRAD (Sénégal)	Amandine Adamczewski	amandine.adamczewski@cirad.fr
43	Régional	Consultant (Sénégal)	Abdoul Aziz SOW	sidysecksn@yahoo.fr azizdabaksow@yahoo.fr
44	Régional	IIED (UK)	Jamie Skinner	jamie.skinner@iied.org
45	Régional	UICN (Sénégal)	Jérôme Koundouno	jerome.koundouno@iucn.org
46	Régional	UICN (Niger)	Kiari Zeibada	kiari.zeibada@iucn.org
47	Régional	UICN (Mali)	Abdoulaye Kouriba	ablokouriba@hotmail.fr
48	Régional	UICN (Burkina)	Moumini Savadogo	moumini.savadogo@iucn.org
49	Régional	UICN (Burkina)	Serge Sedogo	sergealfredsedogo2@gmail.com
50	Régional	UICN (Sénégal)	Modou Diouf	modou.diouf@iucn.org
51	Régional	UICN (Mali)	Adama Togo	adama.togo@iucn.org
52	Régional	consultant (Mali)	Richard Sagno	richardsagno@gmail.com
53	Sénégal	SAED	Seyni Ndao	saed@orange.sn seynindao@hotmail.com
54	Sénégal	SODAGRI	Oumar Ly	oumar.ly@gmail.com
55	Sénégal	ROPPA	Babacar DIOP	prfongs@yahoo.fr
56	Sénégal	ROPPA	Ousseynou NDIAYE	ndiayeou@yahoo.fr

Annexe 3 : Discours

Discours du représentant de Monsieur le Secrétaire Exécutif du CILSS et de Monsieur le Coordonnateur Régional du PARIIS

Monsieur le Secrétaire Général, représentant Monsieur le Ministre de l'Agriculture du Mali

Monsieur le Directeurs du Global Water Initiative (GWI)

Monsieur le représentant le ROPPA,

Chers participants,

Permettez-moi tout d'abord, au nom de Monsieur le Secrétaire Exécutif du CILSS et de Monsieur le Coordonnateur Régional du PARIIS, tous deux empêchés, de remercier le Global Water Initiative (GWI) pour l'idée originelle de la rencontre et avoir amorcé sa préparation en associant la plus part des acteurs du domaine dans la sous-région. Je voudrais aussi remercier tous les coorganisateur et les participants d'être venus à la rencontre.

Cette rencontre est une aubaine pour le Programme Régional d'Appui à l'Initiative Irrigation du Sahel (PARIIS) que beaucoup de participants présents dans la salle connaissent pour avoir été et continue à en être des acteurs actifs de la préparation. Le PARIIS s'il faut le rappeler est un programme régional qui vise l'amélioration de la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation et à accroître les superficies irriguées suivant une approche régionale basée sur les « solutions » dans les six pays participants du Sahel. Ce programme est coordonné au Niveau Régional pour le CILSS et accompagnés par un financement octroyé par la banque mondiale à hauteur de 170.000.000 millions de dollars.

Dans le but de changer de paradigme et d'innover dans les stratégies concernant l'irrigation dans le Sahel, le PARIIS a décidé de basé son intervention sur un concept SOLUTIONS D'IRRIGATION au niveau de laquelle, la question du foncier revêt une importance stratégique. C'est ainsi que dès le début du processus de sa préparation, le PARIIS a mené des réflexions et conduit des études régionales sur le foncier dans la région sahélienne. Réflexions et études auxquels ont pris part certains acteurs spécifiques tels que la FAO, l'AFD et surtout le GWI qui a permis à toutes les parties prenantes du PARIIS d'avoir une vision solide sur les problématiques terrains de la question foncière. Ces réflexions préparatoires ont conduit en Juin 2015 à une rencontre co-organisée par GWI le CILSS et le COSTEA et qui a permis, notamment, d'aboutir à la proposition d'une grille de lecture sur la problématique du foncier résultant d'un regard croisé des experts et des professionnels de terrains.

Mesdames et Messieurs, la rencontre d'aujourd'hui est presque vue comme un aboutissement de la réflexion sur la question non pas sous l'angle de catalogue d'activité mais de positionnement stratégique en vue de pouvoir mieux influencer sur la problématique posée par les usagers. En cela la réflexion sou l'angle des 4 dimensions qu'on peut considérer comme stratégique, à savoir, politique juridique, gouvernance et économique est une sorte synthèse qui permettrait au moins dans le domaine de la grande irrigation, volet important dans le PARIS, et à chaque participant d'avoir de repères de réflexions et d'actions sur des aspects qui sont clés pour la compréhension et l'amélioration du processus de renforcement des accès équitable et légitime sur le foncier

Le CILSS est heureux d'être coorganisateur et souhaite sortir avec des conclusions qui pourront lui permettre de renforcer sa stratégie d'approches de la question foncière dans le domaine d'irrigation des types 4 et 5. Ceci dit, je vous souhaite à toutes et à tous deux jours de réflexions intenses et surtout très productives pour nous permettre d'avancer sur cette question très cruciale.

Je vous remercie pour votre attention.

Discours de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture représentant
Monsieur le Ministre de l'Agriculture

MONSIEUR LE REPRESENTANT DE L'UNION INTERNATIONALE POUR
LA CONSERVATION DE LA NATURE,

MESDAMES ET MESSIEURS LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT,

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE GLOBAL WATER INITIATIVE POUR
L'AFRIQUE DE L'OUEST,

MESDAMES ET MESSIEUR LES DIRECTEURS ET CHEFS DE SERVICES
NATIONAUX,

MESDAMES ET MESSIEURS LES COORDONATEURS ET CHEFS DE
PROJETS ET PROGRAMMES,

CHERS PARTICIPANTS,

MESDAMES ET MESSIEURS,

CHERS INVITES,

C'est pour moi à la fois un honneur et un grand plaisir de prendre part aux travaux de l'atelier dont le thème porte sur « la poursuite de la réflexion sur la sécurisation foncière (dans toutes ses dimensions) dans la grande irrigation pour améliorer les politiques et les pratiques ».

La problématique du foncier Agricole et la sécurisation des droits fonciers individuels et collectifs constituent une préoccupation majeure des pouvoirs publics du Mali qui s'est traduit par l'adoption d'un certain d'instruments stratégiques à savoir :

- ✓ La loi d'orientation Agricole en 2006 ;

- ✓ La politique foncière Agricole en 2014 ;
- ✓ La loi sur le foncier Agricole en 2017.

Ces outils majeurs s'inscrivent dans la démarche de réforme foncière en milieu rural qui marque la volonté de l'Etat de gérer aujourd'hui et sur le long terme les espaces Agricoles, objet de convoitise sans précédent.

En effet il est à remarquer que les problèmes fonciers soient relativement fréquents dans les zones irriguées. Leur complexité et la difficulté de les résoudre dans le cadre institutionnel défini par l'Etat résultent de la cristallisation sur les terres irriguées d'enjeux à la fois économiques, sociaux et politiques.

D'une part, l'aménagement accroît fortement la valeur productive et donc économique de la terre, faisant de l'appropriation de celle-ci un enjeu économique important. Mais d'autre part, les parcelles irriguées ne sont pas simplement un facteur de production Agricole. Elles sont aussi le lieu de pratiques économiques, sociales et d'enjeux politiques entre paysans et Etat, et des paysans entre eux.

L'atelier qui nous réunit aujourd'hui intitulé « poursuivre la réflexion sur la sécurisation foncière (dans toutes ses dimensions) dans la grande irrigation au sahel pour améliorer les politiques et les pratiques » traite des questions pertinentes qui touchent la viabilité du domaine irrigué en relation avec l'ensemble des acteurs. Je reste persuadé qu'avec la qualité des participants que vous constitués, il sortira des débats et réflexions stratégiques des solutions importantes pour les zones irriguées.

Je voudrais insister que le thème est bien choisi, car en ce début du troisième millénaire, l'agriculture dont la fonction est de nourrir l'homme, fait face à de nouveaux enjeux et défis; elle est appelée à contribuer à la réalisation des objectifs variés et attire de plus en plus des nouveaux acteurs et tous affrontent les problématiques liées à la sécurisation foncière.

MESDAMES ET MESSIEURS,

La « sécurisation foncière », et plus largement la sécurisation de ces exploitations familiales agricoles, est un enjeu qui est de plus en plus débattu dans la région et au Sahel en particulier. Ce débat fixe en effet un bon cadre de dialogue permettant d'aborder notamment 4 dimensions interconnectées : **politique, économique, juridique, et de gouvernance**. Les récentes concertations sur le sujet (S2IP 2015, ROPPA 2016, COSTEA Saint Louis 2017, CTF Paris 2017), ont permis d'aborder certains points clés de réflexion et d'initier des dialogues techniques et politiques.

En vue de poursuivre cette dynamique de réflexion participative, le programme de la Global Water Initiative (GWI) en Afrique de l'Ouest, mis en œuvre par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), s'associe au ROPPA et au CILSS pour proposer une nouvelle étape dans la concertation.

CHERS PARTICIPANTS,

l'objectif global de cette rencontre technique est de partager les expériences et acquis récents en matière de « sécurisation foncière », dans toutes ses dimensions, sous forme de synthèse stratégique pour renforcer l'apprentissage et la mise en application des résultats aux niveaux politique et pratique, au Sahel et plus largement en Afrique de l'Ouest.

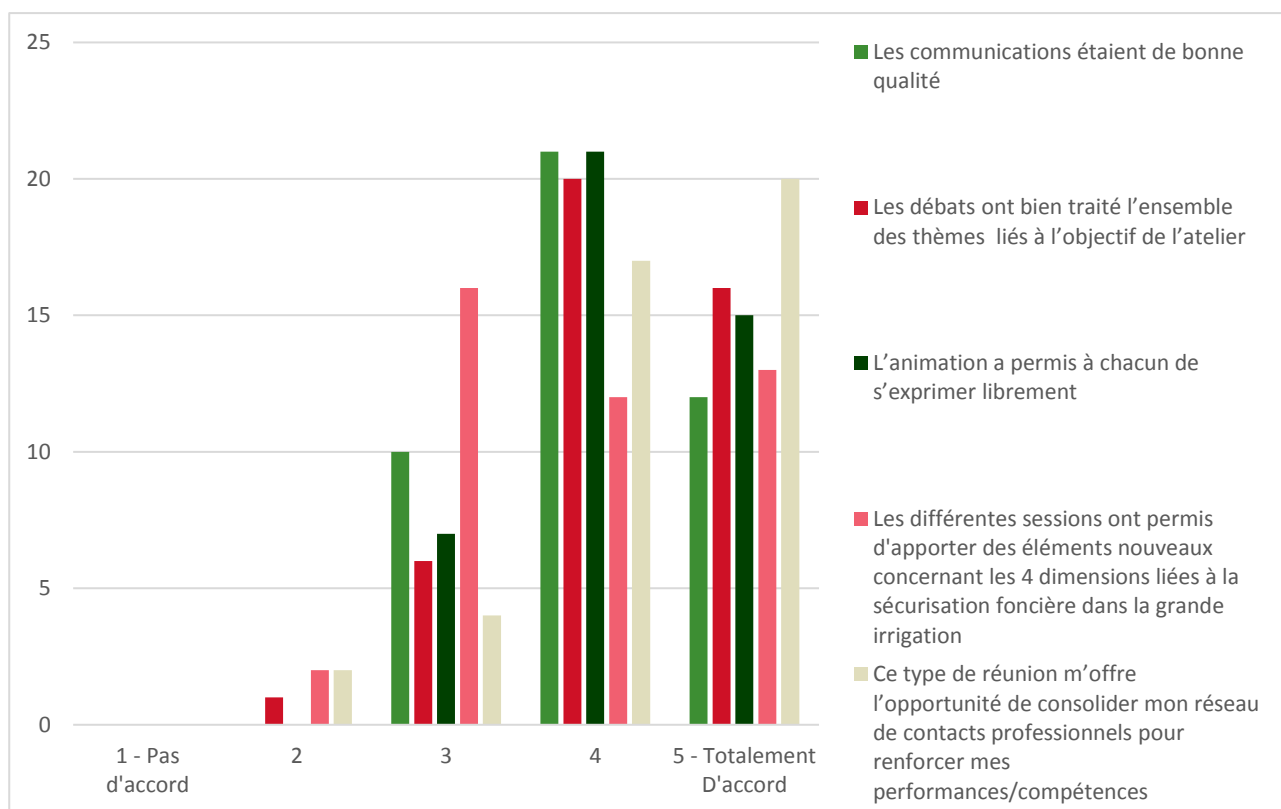
MESDAMES ET MESSIEURS,

Avant de terminer mes propos, je voudrais profiter de cette occasion pour adresser mes remerciements à GWI/ROPPA/CILSS pour cette idée de partage des acquis en matière de sécurisation foncière. En souhaitant que cette rencontre ouvrira de nouvelles perspectives pour assurer l'avancée du processus foncier, je déclare ouverts les travaux de l'atelier Régional sur le thème «Poursuivre la réflexion sur la sécurisation foncière (dans toutes ses dimensions) dans la grande irrigation au Sahel pour améliorer les politiques et les pratiques ».

Je souhaite plein succès aux travaux.

Je vous remercie.

Annexe 4 : Résultats de l'évaluation de l'atelier



Est-ce que les discussions et expériences partagées sur les 4 dimensions vous seront utiles dans vos activités respectives au niveau des pays et de la région ? Si oui, dans quelle mesure et quels sont les points clés que vous retenir ? Si non, pourquoi ?

- Utiles pour la gestion de ma mairie et l'information de nos électeurs.
- Très utiles dans nos activités respectives au niveau de nos pays, surtout dans la gestion des parcelles (établissement de contrats de culture).
- Fort utiles dans la poursuite de la sécurisation dans notre pays. On peut envisager le remplacement de certaines mesures par d'autres évoquées ici. Cependant, l'aspect rentabilité des parcelles doit être discuté davantage et il faudrait se mettre d'accord sur les paramètres devant servir à cette appréciation.
- Au niveau de mon pays, ça sera très utile surtout avec les différentes expériences.
- Oui, je reconnais que la diversité des expériences peut faire l'objet de renforcement de capacités et de connaissances.
- Oui, la pratique des POAS dans la définition de la vocation (statut) des terres et l'affectation, les questions d'appui et accompagnement des producteurs sur le volet foncier des AHA, et enfin la problématique du social versus juridique.
- Oui, dans la mesure où les cadres juridiques ont été développés et aussi des outils pour permettre cette sécurisation. Les points clés : harmonisation des textes et outils, les droits des exploitants, la taille d'exploitation et les mesures d'accompagnement des organisations.

- Oui, dans la mesure où je travaille présentement sur un projet d'aménagement de périmètre agricole (PRESA/DCI et PRESAN-KL).
- Oui ! Les concertations dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs !
- Oui, en effet, les expériences partagées peuvent être répliquables ne serait-ce que dans l'approche et dans la conduite du processus par exemple de conception d'outils de sécurisation foncière.
- Les outils de sécurisation, les expériences du Niger partagées.
- Oui, car ceci me permettra de mieux harmoniser les initiatives sur le foncier dans mon pays et de mieux savoir comment faire pour animer la réflexion à la base afin d'impliquer d'autres acteurs pour la révision de la loi foncière.
- Oui, notamment sur l'état d'avancement de la législation relative au foncier rural en général.
- Oui, je retiens : les exploitations doivent être rentables (parcelle adéquate) ; considérer l'informel à côté du formel ; harmoniser les textes sur le foncier dans le pays ; renforcer les capacités des acteurs et les impliquer tous.
- Oui, notamment les expériences pilotes.
- Oui, dans la mise en œuvre pratique des dispositions réglementaires.
- Oui, pour me permettre d'évaluer le niveau de mise en œuvre de la politique foncière dans nos aménagements. Les différents titres proposés dans les autres pays. Il faut tenir compte des directives sous régionales et rester flexible.
- Oui : dimension économique ; gouvernance ; connaissance des différents outils.
- Oui, importance de la dimension gouvernance qui reste à creuser.
- Oui, la gestion et l'harmonisation des outils, la question d'institutionnalisation, la nécessité d'accompagnement seront poussées à fond dans le cadre de la mise en œuvre de nos projets terrain.
- Moyennement, les expériences partagées ont été plus focalisées sur les cadres juridiques.
- Naturellement, toutes les expériences sont pertinentes et on leur contraintes, mais vont nous servir pour ajuster nos démarches. Foncier irrigué, enjeux pour l'avenir et la maîtrise des investissements ; formaliser les bonnes pratiques ; responsabiliser davantage les collectivités locales.
- Oui, intégrer désormais les collectivités pour soutenir la sécurisation foncière. La place du droit coutumier ; la participation des acteurs dont la société civile.
- Elles permettent d'avoir une vision globale de la question et progresser dans la compréhension de la problématique.
- Oui, la sécurisation des producteurs et la gouvernance des AHA.
- Les législations coutumières sont intégrées dans les textes juridiques (Niger, Mali).
- Oui : flexibilité des règles ; la politique de sécurisation foncière doit être fondamentalement contextuelle ; formalisation des pratiques usuelles et acceptées ; caractériser le terroir, et définir le potentiel pour stimuler la mise en place d'une réflexion proactive.
- Oui, nous allons continuer les discussions dans d'autres instances qui abordent les mêmes questions.
- La capitalisation et les différentes expériences nous permettront de nous créer un chemin dans l'avenir.
- Les discussions ont permis d'éclairer la complexité de la sécurisation foncière. nous avons retenu que les règles de gestion doivent être concertées avec une implication effective des producteurs.

- Oui : prise en compte de la problématique de l’APE et des conséquences de celui-ci pour la main d’œuvre non qualifiée ; la prédation des terres par des grandes sociétés au détriment des paysans pouvant entraîner une précarité plus sévère de ceux-ci ; une migration de la main d’œuvre vers les centres urbains et ou une réorientation de la main d’œuvre vers d’autres activités non liées à l’agriculture.
- C’est surtout la dimension politique qui aura un effet direct sur la sécurisation foncière.

Selon vous, quels sujets restent en suspens et nécessitent un approfondissement dans l’avenir ?

- Les relations avec les collectivités territoriales.
- Sur le plan politique.
- La gestion des bas-fonds et les petites irrigations.
- Continuer l’état des lieux des autres pays de la région et capitaliser pour les partager.
- La mise en œuvre et l’évaluation des outils à une échelle plus grande, pour tirer les leçons et rassurer la dynamique et ses objectifs.
- La mise en œuvre d’un cadre politique pour une sécurisation foncière durable.
- Le type de titre de propriété à délivrer aux producteurs des nouveaux aménagements de périmètres réalisés par l’État.
- Les aspects juridiques et politiques de la sécurisation foncière !
- La dimension gouvernance, par rapport au portage, reste à approfondir à travers la sensibilisation des acteurs impliqués dans la gestion du foncier.
- La gouvernance foncière avec les dispositifs institutionnels et organisationnels.
- La bonne gouvernance foncière et environnementale. Il serait bien que les gens comprennent que la terre est le patrimoine du paysan pour sa sécurité, son existence et sa survie.
- Oui, une bonne dynamique a été enclenchée et il est nécessaire de la poursuivre au niveau de la sous-région.
- Stratégie de plaidoyer pour la suite du processus.
- L’intégration politique afin d’assurer un portage effectif.
- Performance des exploitations (rentabilité), encadrement, taille... Gestion de l’eau sur les aménagements.
- Capitalisation des expériences ; adaptation des outils ; portage politique – Les OP et la société civile doivent œuvrer à ce que les politiques, depuis la base, s’intéressent à la question foncière.
- Articulation entre petite/grande hydraulique.
- À quel niveau il faut ancrer la solution foncière. La question des superficies doit être fixée de façon juridique ou bien elle doit être évolutive dans le temps et l’espace.
- Sur le plan technique, des acquis du processus de dialogue ont été oubliés dans cet atelier. Il s’agit de la grille d’analyse qui devrait être un instrument internalisé dans les pratiques de gestion foncière.
- Le financement et la capitalisation des expériences avec des moyens suffisants pour vulgariser les textes.

- Comment intégrer les spécificités des pays dans le processus d'harmonisation des textes au niveau régional.
- Des pistes concrètes d'intervention.
- La sécurisation foncière dans son entièreté. La dynamique de réflexion doit être soutenue pour atteindre l'objectif visé.
- La question du financement dans les pays pour la diffusion des textes.
- Développement économique local ; les outils juridiques contractuels (cahier des charges).
- Il sera important de définir un plan d'action des perspectives et une matrice d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations.
- Il faut capitaliser les expériences des différents outils développés dans les différents pays.
- Comment harmoniser les différents cas sur le foncier et avoir une vision commune pour l'État.
- Comment formaliser les règles de sécurisation foncière sans pour autant pénaliser les producteurs.
- Problématique d'attribution des parcelles aux paysans ; problématique du droit coutumier ; l'implication plus forte des collectivités qui doivent être au cœur de la gestion du foncier ; mettre l'aménagement au cœur de l'investissement en utilisant le modèle des logements sociaux ; la définition de l'assiette foncière pour chacune des collectivités.
- Formation des acteurs et décideurs concernés par la gestion foncière ; la question politique du foncier.